

SIEGE : HÔTEL COMMUNAUTAIRE 3, RUE DU VAL DES COMTES

76370 SAINT MARTIN EN CAMPAGNE TEL: 02 35 83 17 57 - FAX: 02 35 04 19 55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juin 2015 N° 11062015-17-571 – NA 8.4

Nombre de Membres :

En exercice: 27 Présents: 23 Votants: 27 Le onze juin deux mille quinze à 19 h 30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Petit Caux, se sont réunis à l'hôtel communautaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrick MARTIN, Président et sous sa présidence, conformément aux articles L5211-1 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Etaient Présents:

Mesdames:

<u>Date de convocation : LARCHEVEQUE Danielle – CORRIEU-CHAPOTARD Dominique – TOUSSART</u>

Suzanne

03 juin 2015

Date d'affichage:

18 juin 2015

Messieurs:

BUCAILLE Daniel - MENIVAL Michel - JOFFROY Daniel - PHILIPPE Patrice - DUC Alain - MARTIN Patrick - DELESTRE Daniel - MARECHAL Daniel - PREVOST Camille - VIGREUX Pierre - BEAUVAL Jacques - BATTE Pierre - FECAMP Gérard - CARPENTIER Gérard - DEFOY Bernard - AMPEN Marcellin - BERMENT Régis - FARCURE Maurice - HAILLET François - MAROTTE Thierry

Était excusé avec pouvoir :

Monsieur MAISONNEUVE Michel a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Patrick.

Monsieur POIRIER Dominique a donné pouvoir à Monsieur PHILIPPE Patrice.

Monsieur DEPREAUX Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MARECHAL Daniel.

Madame TETARD Sylvie a donné pouvoir à Monsieur DEFOY Bernard.

Était absent et excusé :

Monsieur CACHEUX Jean-Pierre qui a été suppléé par Monsieur CARPENTIER Gérard.

Madame CORRIEU-CHAPOTARD Dominique a été désignée secrétaire de séance.

OBJET:

Débat public éolien en mer : contribution de la CCPC

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Petit Caux en date du 09 juillet 2014.

Le Président expose :

Du 27 avril 2015 au 31 juillet 2015 : débat public se déroule sur le sujet

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER ENTRE DIEPPE ET LE TREPORT

OBJECTIFS

Réaliser un parc de 62 éoliennes à 15 km du Tréport et à 16 km de Dieppe.

Développer la filière de l'éolien en mer en France.

Participer au développement industriel du Havre, de Dunkerque, de Dieppe et du Tréport

CARACTÉRISTIQUES

62 éoliennes AREVA de 8 MW (soit une puissance de 496 MW) : un nombre limité et une grande puissance pour réduire les délais d'installation et de démantèlement.

Prise en compte de l'environnement et des activités maritimes : aménagement de couloirs de pêches en espaçant les éoliennes d'environ 1000 m.

Raccordement au réseau de transport d'électricité sous la responsabilité de RTE.

Date de mise en service envisagée : à partir de 2021.

MAÎTRE D'OUVRAGE

Société Les Éoliennes en Mer de Dieppe – Le Tréport (LEMDT), dont les actionnaires sont GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

<u>COÛT</u>

Estimé à 2 milliards d'euros

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres lancé par l'Etat en mars 2013, le projet éolien en mer de Dieppe - Le Tréport a été attribué, le 3 juin 2014, au consortium composé de GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine, associés à Areva.

Le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, issu du même appel d'offre, a également été attribué au consortium.

(Source : site internet de la Commission Nationale du Débat public)

Après l'exposé du Président et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS,

- 4 APPROUVE le projet du parc éolien en mer entre Dieppe et Le Tréport.
- 4 AUTORISE le Président à déposer un cahier d'acteur soutenant ce projet économique et créateur d'emplois locaux.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Présid

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600398-20150611-1106201517571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2015

Patrick MARTIN.

Débat public éolien en mer : contribution de la CCPC